

Les congés, les JRTT, ils sont à nous !

Par [ordonnance du 15 avril 2020](#), les employeurs publics, comme ceux du privé, peuvent imposer la prise de congés et ou de RTT aux agent-es de l'État, pendant la période de confinement.

Ainsi les collègues placés en autorisation spéciale d'absence (ASA) se verront imposer 10 JRTT ou épargnés sur les CET (ou de congés si le nombre est insuffisant). Pour les collègues en télétravail, ce sera 5 jours si le ministère ou les DIRECCTE le décide... Le tout avec un délai dérisoire d'un jour franc.

Ces dispositions sont iniques et scandaleuses !!

Pour les agent-es en ASA, c'est la double, voire triple, peine. Nos collègues, notamment les agent-es de catégorie C, ont le plus souvent été placé-es en ASA car notre employeuse n'a pas été en capacité de leur permettre la poursuite de leur activité en télétravail (notamment pour impossibilité technique), ou pour garder leurs enfants. Dans ce dernier cas, l'imposition de jours de congés ou de JRTT est clairement discriminatoire puisque les femmes seront concernées au premier chef.

Quant au délai de prévenance, il est totalement dérisoire et remet en cause l'ensemble des droits statutaires relatifs au droit aux congés et ce « afin de tenir compte des nécessités de service... ».

Cette mesure s'inscrit dans un contexte de pressions fortes sur les agent-es du ministère du travail, qui subissent déjà les pressions de leur hiérarchie (à l'inspection du travail) ou surcharge de travail dans les services déclarés essentiels.

Pour la CGT, il est scandaleux et injustifié que le gouvernement profite de la crise sanitaire pour attaquer aussi durement nos droits alors que plus que jamais nous avons besoin d'un service public opérant, réactif et que sa continuité est essentielle.

Après avoir fait prendre des risques inconsidérés aux soignant-es et à tous-tes les salarié-es des secteurs essentiels qui continuent leur activité sans protection suffisante, le gouvernement veut faire payer sa gestion de crise désastreuse aux fonctionnaires en sacrifiant leurs jours de repos au nom des nécessités de la relance de l'économie. Pourtant, nous sommes fortement mobilisé-es pour faire face aux besoins de la population dans cette période trouble.

Les congés, les JRTT, ne sont pas des outils de gestion des ressources humaines ! Ce sont des droits, acquis de haute lutte, qui nous appartiennent et qui doivent servir au repos, pas à compenser une période de confinement résultant de l'incurie gouvernementale à gérer la crise sanitaire, ni à faire office de variable d'ajustement pour faire travailler plus.

La CGT refuse l'imposition des jours de congés et de JRTT, ainsi que toute mesure visant à la restriction des droits aux congés. En aucun cas la DRH et les DIRECCTE ne doivent appliquer l'ordonnance, dont nous réclamons le retrait pur et simple. Nous exigeons le retrait des décisions déjà prises dans plusieurs régions.

